



Refus obtempérer puis alcool :recidive ou non

Par **abcdef**, le **13/09/2012** à **11:52**

Bonjour,

J'ai été arrêté en juin 2010 pour refus d'obtempérer : 6 mois de retrait, amende et 3 mois de prison avc sursis.

Je me suis fait arrêter en août 2012 pour alcoolémie (1.24 g dans le sang) et stupéfiants (sur simple contôle sans accident ni infranction). J'ai 6 mois de retrait par le préfet et passe en octobre en CRPC. Est-ce que ce sera considéré comme récidive ? Est ce que mon sursis va être révoqué et que je ferai de la prison ferme ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **13/09/2012** à **17:45**

Bonjour,

D'après votre message, le premier délit ne comportait pas de condamnation pour conduite sous alcool donc le second délit n'est pas une récidive.